

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17 MAI 2022

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 17 mai, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la salle des fêtes de la commune de FRÉGOUVILLE, sous la présidence de M. Francis IDRAC.

Date d'envoi de la convocation : 11 mai 2022

Présents : Francis IDRAC, Gaëtan LONGO, Georges BELOU¹, Josianne DELTEIL, Christophe TOUNTEVICH, Jean-Claude DAROLLES, Frédéric PAQUIN, Pascale TERRASSON, Claudine DANEZAN, Julien DÉLIX, Francis LARROQUE, Éric BIZARD, Dominique BONNET, Jean-Luc DUPOUX, Yannick NINARD, Nicolas PANAVILLE, Martine ROQUIGNY, Bernard TANCOGNE, Jocelyne TRIAES, Jean-Marc VERDIÉ, Marylin VIDAL

Procurations :

- 1- Delphine COLLIN a donné procuration à Martine ROQUIGNY
- 2- Muriel ABADIE a donné procuration à Frédéric PAQUIN
- 3- Janine BARIOULET-LAHIRLE a donné procuration à Claudine DANEZAN
- 4- Jacques BIGNEBAT a donné procuration à Francis IDRAC
- 5- Philippe DAGUES-BIÉ a donné procuration à Nicolas PANAVILLE
- 6- Nadine FIERLEJ a donné procuration à Christophe TOUNTEVICH
- 7- Jeanne-Marie RECH a donné procuration à Jocelyne TRIAES
- 8- Régine SAINTE-LIVRADE a donné procuration à Yannick NINARD

Excusés : Delphine COLLIN, Muriel ABADIE, Janine BARIOULET-LAHIRLE, Jacques BIGNEBAT, Philippe DAGUES-BIÉ, Mohammed EL HAMMOUMI², Nadine FIERLEJ, Brigitte HECKMANN-RADEGONDE, Denis PÉTRUS³, Jeanne-Marie RECH, Régine SAINTE-LIVRADE

Absents : Gérard PAUL, Lucien DOLAGBENU, Jean-Sébastien KLEIN-MEYER, Claire NICOLAS, Fabienne VITRICE

A été nommée secrétaire : Marylin VIDAL

M. Jean-Claude DAROLLES, maire de la commune de FRÉGOUVILLE, accueille les conseillers communautaires.

M. Francis IDRAC, Président, remercie M. DAROLLES et procède ensuite à l'appel nominal des délégués communautaires.

Mme Marylin VIDAL est nommée secrétaire de séance.

¹ M. BELOU est arrivé à 18 h 38 et a participé aux votes des délibérations à partir de la délibération n° 77 relative à la CIA.

² M. EL HAMMOUMI est arrivé à 18 h 48 et a participé aux votes des délibérations à partir de la délibération n° 82 relative AU mapa 2022-03.

³ M. PÉTRUS est arrivé à 18 h 44 et a participé aux votes des délibérations à partir de la délibération n° 80 relative à la demande de subvention exceptionnelle de la commune de l'ISLE-JOURDAIN pour l'organisation de la route d'Occitanie.

ORDRE DU JOUR

DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

1	APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE	4
2	DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION DE POUVOIR.....	4
3	FONCTIONNEMENT INTERNE.....	4
3.1	Délibération n° 077 - Commission intercommunale d'accessibilité (CIA) de la Gascogne Toulousaine : présentation du rapport 2021 pour l'accessibilité des personnes handicapées	4
3.2	Délibération n° 078 - Syndicat mixte Garonne Aussonnelle Louge Touch (SM GALT) : adoption du rapport d'activité 2021	4
4	FINANCES.....	5
4.1	Délibération n° 079 - Dépenses à imputer au compte 6232 « Fêtes et cérémonies » : délibération de principe.....	5
4.1	Délibération n° 080 - Demande de subvention exceptionnelle de la commune de l'ISLE-JOURDAIN pour l'organisation de la Route d'Occitanie	5
5	COMMANDE PUBLIQUE	6
5.1	Délibération n° 081 - AO-2022-02 : mission de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un complexe sportif à MONFERRAN-SAVÈS.....	6
5.2	Délibération n° 082 - MAPA 2022-03 Fourniture de services opérateurs télécoms et des prestations concourant à la bonne exécution de ces fournitures	6
6	RESSOURCES HUMAINES.....	7
6.1	Délibération n° 083 - Élections professionnelles 2022 : fixation du nombre de représentants du personnel et du paritarisme	7
7	AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE.....	8
7.1	Délibération n° 084 - Modalités de la mise à disposition du dossier de modification simplifiée n° 1 du PLU de CASTILLON-SAVÈS	8
7.2	Délibération n° 085 – Modification n° 1 du PLU de SÉGOUFIELLE - Justification de l'ouverture à l'urbanisation de la zone 2AU	9
8	COOPÉRATION TERRITORIALE	9
8.1	Délibération n° 086 - Étude "Petite enfance" : demande de financement auprès de la CAF 32 modification du plan de financement	9

9	DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	10
9.1	Délibération n° 087 - ZAE Pont Peyrin : dérogation à certaines dispositions du cahier des charges de cession de la ZAC Pont Peyrin 2 dans le cadre de la vente d'une partie de la parcelle CO 525 à la FONCIÈRE CHABRIÈRES (Groupement Les Mousquetaires).....	10
9.2	Délibération n° 088 - ZAE du Roulage : changement de société pour l'acquisition du lot n° 3	10
10	SPORT.....	11
10.1	Délibération n° 089 - Tarification des activités et produits pour la saison 2022	11
11	INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES.....	11
11.1.1	Informations diverses.....	11
11.1.2	Questions diverses	11

NOTICE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

1 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la séance du 7 avril 2022.

2 DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION DE POUVOIR

Le Conseil communautaire prend acte à l'unanimité des décisions.

3 FONCTIONNEMENT INTERNE

3.1 Délibération n° 077⁴ - Commission intercommunale d'accessibilité (CIA) de la Gascogne Toulousaine : présentation du rapport 2021 pour l'accessibilité des personnes handicapées

Le Conseil communauté prend acte à l'unanimité du rapport 2021, joint en annexe de la délibération, pour l'accessibilité des personnes handicapées.

Nombre de conseillers :	37
Conseillers en exercice :	37
Quorum	19

Présents :	21
Excusés	11
Absents :	5
Procurations :	8

3.2 Délibération n° 078 - Syndicat mixte Garonne Aussonnelle Louge Touch (SM GALT) : adoption du rapport d'activité 2021

Le Conseil communautaire prend acte à l'unanimité du rapport d'activité 2021 du SM GALT (Syndicat mixte Garonne Aussonnelle Louge Touch) tel que présenté dans l'annexe de la délibération.

Nombre de conseillers :	37
Conseillers en exercice :	37
Quorum	19

Présents :	21
Excusés	11
Absents :	5
Procurations :	8

⁴ Présence de M. BELOU pour le vote

4 FINANCES

4.1 Délibération n° 079 - Dépenses à imputer au compte 6232 « Fêtes et cérémonies » : délibération de principe

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité d'affecter les dépenses reprises ci-dessus au compte 6232 « Fêtes et cérémonies » dans la limite des crédits alloués au budget principal.

Nombre de conseillers :	37
Conseillers en exercice :	37
Quorum	19

Présents :	21
Excusés	11
Absents :	5
Procurations :	8

Vote

Favorables :	29
Défavorables :	0
Abstentions :	0
Non votants :	0

4.1 Délibération n° 080⁵ - Demande de subvention exceptionnelle de la commune de l'ISLE-JOURDAIN pour l'organisation de la Route d'Occitanie

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'octroyer à la commune de l'ISLE-JOURDAIN une subvention exceptionnelle de 15 000 € pour l'organisation de cet évènement,
- de prévoir la dépense au budget principal.

Nombre de conseillers :	37
Conseillers en exercice :	37
Quorum	19

Présents :	22
Excusés	10
Absents :	5
Procurations :	8

Vote

Favorables :	30
Défavorables :	0
Abstentions :	0
Non votants :	0

⁵ Présence de M. PÉTRUS pour le vote

5 COMMANDE PUBLIQUE

5.1 Délibération n° 081 - AO-2022-02 : mission de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un complexe sportif à MONFERRAN-SAVÈS

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- de prendre acte de la décision de la Commission d'Appel d'Offres de retenir l'offre la mieux disante, soit le groupement MGS ARCHITECTES, TEC INFRA, SAS BPI et SUD ECOWATT avec un taux de rémunération de 3,33 % ;
- d'autoriser le Président à signer le marché de maîtrise d'œuvre et tous actes aux effets ci-dessus.

Nombre de conseillers :	37
Conseillers en exercice :	37
Quorum	19

Présents :	22
Excusés	10
Absents :	5
Procurations :	8

Vote

Favorables :	30
Défavorables :	0
Abstentions :	0
Non votants :	0

5.2 Délibération n° 082⁶ - MAPA 2022-03 Fourniture de services opérateurs télécoms et des prestations concourant à la bonne exécution de ces fournitures

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- de prendre acte du choix de la Commission d'appel d'offres pour chacun des lots du présent marché et de retenir :
 - Pour le lot 1 : Mobilité (équipements et services), l'offre de BOUYGUES TELECOM pour un montant maximum de 70 000 € HT sur la durée globale du marché et les prix renseignés dans le bordereau des prix unitaires ;
 - Pour le lot 2 : Téléphonie filaire pré et post RTC et DATA VPN, téléphonie IP sur le réseau WAN, accès internet et services associés, l'offre de LINK T pour un montant maximum de 70 000 € HT sur la durée globale du marché et les prix renseignés dans le bordereau des prix unitaires ;
 - Pour le lot 3 : Moyens télécoms, l'offre de SCOPELEC pour un montant maximum de 60 000 € HT sur la durée globale du marché et les prix renseignés dans le bordereau des prix unitaires ;
- d'autoriser le Président à signer les marchés.

⁶ Présence de M. EL HAMMOUMI pour le vote

Nombre de conseillers :	37
Conseillers en exercice :	37
Quorum	19

Présents :	23
Excusés	9
Absents :	5
Procurations :	8

Vote

Favorables :	31
Défavorables :	0
Abstentions :	0
Non votants :	0

6 RESSOURCES HUMAINES

6.1 Délibération n° 083 - Élections professionnelles 2022 : fixation du nombre de représentants du personnel et du paritarisme

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de fixer, pour les élections professionnelles 2022, le nombre de représentants titulaires du personnel à 3 (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants) pour le comité social territorial commun CCGT/CIAS Gascogne Toulousaine,
- d'instituer le paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants du collège employeur identique à celui du collège des représentants du personnel,
- de décider d'un recueil pour le comité social territorial commun, de l'avis des représentants du collège employeur en leur accordant voix délibérative.

Nombre de conseillers :	37
Conseillers en exercice :	37
Quorum	19

Présents :	23
Excusés	9
Absents :	5
Procurations :	8

Vote

Favorables :	31
Défavorables :	0
Abstentions :	0
Non votants :	0

7 AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

7.1 Délibération n° 084 - Modalités de la mise à disposition du dossier de modification simplifiée n° 1 du PLU de CASTILLON-SAVÈS

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- de mettre le projet de modification simplifiée du Plan local d'urbanisme à disposition du public en mairie de CASTILLON-SAVÈS, aux jours et horaires d'ouverture pour une durée de 32 jours du mardi 7 juin au vendredi 8 juillet 2022 inclus ;
- de porter à connaissance du public un avis précisant les modalités de la mise à disposition au moins huit jours avant le début de cette mise à disposition dans un journal diffusé dans le département. Cet avis sera affiché en mairie de CASTILLON-SAVÈS et au siège de la Communauté de communes. Il sera également publié sur le site de la Communauté de communes dans le même délai et pendant toute la durée de la mise à disposition.
- Un registre permettant de consigner ses observations sur le projet de modification simplifiée du Plan local d'urbanisme sera ouvert et tenu à la disposition du public aux jours et heures d'ouvertures de la mairie pendant toute la durée de la mise à disposition. Les observations pourront également être formulées à l'adresse mail suivante durant la durée de mise à disposition :
enquetes.publiques@ccgascoquetoulousaine.com

À l'expiration du délai de mise à disposition, le président de la communauté de communes de la Gascogne Toulousaine présentera le bilan au conseil communautaire qui en délibèrera et approuvera le projet, éventuellement modifié pour tenir compte des observations du public.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois.

Nombre de conseillers :	37
Conseillers en exercice :	37
Quorum	19

Présents :	23
Excusés	9
Absents :	5
Procurations :	8

Vote

Favorables :	31
Défavorables :	0
Abstentions :	0
Non votants :	0

7.2 Délibération n° 085⁷ – Modification n° 1 du PLU de SÉGOUFIELLE - Justification de l'ouverture à l'urbanisation de la zone 2AU

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité que l'ouverture à l'urbanisation d'une partie de la zone 2AU « au chemin vieux », pour une surface de 1,3 hectares, est justifiée par le fait que la capacité résiduelle d'urbanisation dans les zones déjà construites est insuffisante et ne présente pas les caractéristiques nécessaires à la réalisation du projet d'urbanisation motivant la modification du PLU de SÉGOUFIELLE.

Nombre de conseillers :	37
Conseillers en exercice :	37
Quorum	19

Présents :	22
Excusés	10
Absents :	5
Procurations :	7

Vote

Favorables :	31
Défavorables :	0
Abstentions :	0
Non votants :	0

8 COOPÉRATION TERRITORIALE

8.1 Délibération n° 086 - Étude "Petite enfance" : demande de financement auprès de la CAF 32 modification du plan de financement

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité d'annuler la délibération n° 07042022-72 du 7 avril 2022, d'approuver le plan de financement ci-dessus et de solliciter les services de la CAF du Gers pour un soutien financier relatif à cette étude.

Nombre de conseillers :	37
Conseillers en exercice :	37
Quorum	19

Présents :	23
Excusés	9
Absents :	5
Procurations :	8

Vote

Favorables :	31
Défavorables :	0
Abstentions :	0
Non votants :	0

⁷ Mme TRIAES est sortie de la salle et n'a pas voté cette délibération. Mme RECH, ayant donné procuration à Mme TRIAES, n'a également pas voté.

9 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

9.1 Délibération n° 087 - ZAE Pont Peyrin : dérogation à certaines dispositions du cahier des charges de cession de la ZAC Pont Peyrin 2 dans le cadre de la vente d'une partie de la parcelle CO 525 à la FONCIÈRE CHABRIÈRES (Groupement Les Mousquetaires)

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité de donner son accord à l'acquéreur, la Foncière CHABRIÈRES, pour déroger aux dispositions du cahier des charges de cession de la ZAC Pont Peyrin 2 susvisées et d'autoriser le Président à signer tous les actes relatifs à ce dossier.

Nombre de conseillers :	37
Conseillers en exercice :	37
Quorum	19

Présents :	23
Excusés	9
Absents :	5
Procurations :	8

Vote

Favorables :	31
Défavorables :	0
Abstentions :	0
Non votants :	0

9.2 Délibération n° 088 - ZAE du Roulage : changement de société pour l'acquisition du lot n° 3

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- de modifier la délibération n° 27/05/2021-89 en indiquant que l'acquéreur est la SCI BILLE-PERRIER en lieu et place de la société MICROBRASSERIE LA BRAXÉENNE ;
- de donner son accord pour vendre le lot n° 3 (parcelle cadastrée BK 61), d'une superficie totale de 4 307 m², à 25 € HT le m², soit au total 107 675 € HT, à la SCI BILLE-PERRIER pour réaliser le projet indiqué ci-dessus ;
- d'autoriser le Président à signer l'acte de vente et à recevoir par Maître Franck JULIEN, notaire, tous les actes relatifs à ce dossier.

Nombre de conseillers :	37
Conseillers en exercice :	37
Quorum	19

Présents :	23
Excusés	9
Absents :	5
Procurations :	8

Vote	
Favorables :	31
Défavorables :	0
Abstentions :	0
Non votants :	0

10 SPORT

10.1 Délibération n° 089 - Tarification des activités et produits pour la saison 2022

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité de modifier la délibération n° 24032022-70 du 24 mars 2022 et d'approuver les grilles tarifaires 2022 piscine et buvette telles que présentées dans la délibération.

Nombre de conseillers :	37
Conseillers en exercice :	37
Quorum	19

Présents :	23
Excusés	9
Absents :	5
Procurations :	8

Vote	
Favorables :	31
Défavorables :	0
Abstentions :	0
Non votants :	0

11 INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

11.1.1 Informations diverses

Le prochain conseil communautaire étant programmé le même jour que celui de l'arrivée de la course cycliste « LA ROUTE D'OCCITANIE-LA DÉPÊCHE DU MIDI » à l'ISLEJOURDAIN, certains conseillers communautaires ont demandé à revoir cette date.

11.1.2 Questions diverses

/

Le prochain conseil communautaire aura lieu le mardi 14 juin 2022, à 18 h 30, à CLERMONT-SAVÈS

La séance est levée à 19 h 10.

**Le 1^{er} Vice-président
par délégation du Président,**

Gaëtan LONGO

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Gaëtan LONGO', written over the printed name. The signature is stylized with several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.